

MEMORANDUM

Elections européennes 2014



L'ENVIRONNEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE



En Europe, l'économie sociale fournit des emplois à plus de 14,5 millions d'européens et représente environ, 6,5 % de la population active. En Belgique, Italie, France, Espagne ainsi qu'aux Pays-Bas, cela représente entre 9% et 11,5% de la population active.

Dans le contexte économique et social actuel marqué par la crise, l'économie sociale peut proposer des solutions innovantes en faveur de l'inclusion et de la cohésion sociale, de la création d'emploi, de l'esprit d'entreprise, de la croissance et de la promotion de la citoyenneté active.

Les acteurs de l'économie sociale sont pleinement enracinés dans les réalités locales et régionales et susceptibles de faire émerger les besoins en matière sociale et d'y répondre de façon adaptée. Historiquement, ils ont contribué à la création d'emplois et mis en place des modalités de travail pour les populations défavorisées, en réinvestissant les bénéfices dans la vie communautaire.

C'est en particulier en raison de son impact positif sur la société, sur l'environnement, et sur les communautés que l'économie sociale a été reconnue par les institutions européennes comme un acteur clé, promoteur de la stratégie Europe 2020 et parmi les objectifs de l'Acte pour le Marché intérieur en faveur d'une « économie sociale de marché hautement compétitive ».

A PROPOS DE SOCIAL ECONOMY EUROPE



Social Economy Europe, le réseau de référence européen en matière d'économie sociale, souhaite encourager toutes les parties prenantes politiques à soutenir la création d'un environnement favorable pour l'économie sociale, au bénéfice de tous les citoyens européens. Le potentiel de l'économie sociale ne sera pleinement libéré que si tous les outils juridiques, administratifs et financiers pour le développement de ce secteur sont mis en place.

Les acteurs de l'économie sociale sont guidés par l'objectif de fournir de nouvelles solutions et de produire un impact positif pour la société, l'économie et l'environnement. Depuis longtemps, les acteurs de l'économie sociale ont développé et géré des services et des produits qui répondent aux besoins spécifiques et aux intérêts de la communauté. Les acteurs de l'économie sociale se reconnaissent à travers 3 principaux marqueurs :

- La primauté de la personne et de l'intérêt général ;
- La gouvernance démocratique et l'inclusion ;
- Le partage et la propriété collective des bénéfices qui peuvent être réinvestis.

Les élections européennes de 2014 sont une excellente opportunité pour mettre en place des actions qui feront la part belle à l'économie sociale pour faire face aux importants défis de la société. Dans cette perspective, le Parlement européen et les autres institutions communautaires ont un rôle décisif à jouer pour assurer que ces exigences soient pleinement entendues et reconnues par ces institutions et reflétées dans les politiques européennes touchant aux besoins et aux préoccupations de tous les citoyens de l'UE.

L'ÉCONOMIE SOCIALE, UN MODELE DE GOUVERNANCE POUR L'UE



L'économie sociale : ce sont 2 millions d'entreprises (10% de l'emploi en Europe). Elle représente plus de 14 millions de salariés (l'équivalent de 6,5% de la population active de l'UE), répartis de la manière suivante : 70% sont employés dans des ONG, 26% dans des coopératives et 3 % dans des mutuelles. Ces entreprises sont de tous types et de toutes dimensions : depuis la très petite entreprise jusqu'aux groupes internationaux. Elles sont très actives dans tous les secteurs économiques.

Les principales familles de l'économie sociale (coopératives, fondations, mutuelles et associations) sont des structures créées par des citoyens pour servir l'intérêt général et pour gérer de manière démocratique et participative les processus de décision. En Europe, ce sont 123 millions de membres dans 160 000 coopératives qui fournissent des emplois à 5,4 millions de citoyens européens. Les coopératives agissent dans tous les secteurs d'activité économique, en particulier dans les secteurs agricoles, la médiation financière, la distribution et le logement et les secteurs de la construction et des services. En santé et bien-être social, les mutuelles fournissent une assistance et une couverture à plus de 120 millions de personnes. Les mutuelles d'assurance ont 23,7% des parts de marché. Les associations représentent plus de 4% du PIB et 50% des citoyens de l'UE y participent.

L'économie sociale est une école de pensée qui intègre les contraintes de l'économie, du marché intérieur avec les considérations sociales. Comme mentionné dans l'Acte Unique pour le Marché intérieur, l'économie sociale et les entreprises sociales sont des acteurs clés pour appuyer l'innovation et l'inclusion sociale et pour rendre de la confiance. Ramener de la confiance envers le Marché intérieur et renforcer le marché de l'économie sociale imposent aux entreprises d'être hautement responsables et innovantes afin de générer un impact positif sur la société et sur l'environnement. C'est précisément en raison de son impact positif sur la société, sur l'environnement et sur les populations que l'économie sociale a été reconnue par les institutions européennes comme un acteur clé chargé de décliner la Stratégie Europe 2020 et l'objectif de l'Acte du Marché intérieur en faveur d'une « économie sociale de marché hautement compétitive ». Ces conditions - promotion d'une citoyenneté active, inclusion et responsabilité - sont essentielles à l'intégration du capital social dans notre société.

Social Economy Europe considère que les racines de la récente crise trouvent aussi son origine dans le problème de gouvernance et dans la priorité accordée aux objectifs strictement économiques face aux objectifs humains, sociaux et environnementaux. Alors que la dimension humaine fait partie des piliers de l'UE, elle est remise en cause par la crise et par la nécessité de promouvoir des politiques de croissance favorables à la création d'emploi et à l'investissement dans les politiques sociales. L'économie sociale peut jouer un rôle important dans la mise en œuvre des politiques européennes et pour corriger les inégalités et les déséquilibres grâce à son organisation fondée sur la démocratie, le partage équitable des richesses et des profits et le réinvestissement dans les

intérêts de la communauté. De plus, l'économie sociale peut fournir des solutions en matière sociale et économique, en faisant se rencontrer les besoins et les attentes d'un grand nombre d'individus. C'est cette approche centrée sur l'humain, plaçant le citoyen et l'environnement avant les bénéfices qui devrait guider les principes de gouvernance de l'UE.

Les élections européennes de 2014 seront l'occasion de mettre en place des actions à forte valeur ajoutée en matière d'économie sociale pour faire face aux défis importants que rencontre la société. Dans ce contexte, le Parlement européen et les autres institutions ont un rôle décisif à jouer pour s'assurer que ces exigences soient pleinement entendues et considérées par toutes les institutions européennes et qu'elles soient relayées dans les politiques publiques européennes en prenant en compte les besoins et les sujets de préoccupation de tous les citoyens européens.

C'est pourquoi **SOCIAL ECONOMY EUROPE** sollicite les institutions européennes pour :

1. La mise en place d'un nouvel Intergroupe économie sociale au sein du nouveau Parlement

L'intergroupe du Parlement européen constitue un important lieu de dialogue ayant pour objectif de promouvoir les échanges entre les parlementaires, les acteurs de l'économie sociale, les équipes de la Commission Européenne, les représentants de la société civile et les autres parties prenantes pertinentes en matière de politiques européennes et de législation liées à l'économie sociale. Depuis 1990, l'intergroupe économie sociale a fourni une information actualisée sur les politiques européennes et la législation liée à l'économie sociale et a joué un rôle significatif dans le processus démocratique de l'UE. Lors de la dernière législature, les auditions régulières de l'intergroupe ont contribué de manière significative aux rapports du Parlement Européen sur la question de l'économie sociale parmi lesquels les travaux des parlementaires H.Becker, S.Giegold et P. Toia. En complément, l'intergroupe a mis en place une coopération inter-institutionnelle, avec le CESE et l'avis en 2011 du Rapporteur Ariane Rodert intitulé « Entrepreneuriat social et entreprise sociale ».

2. La création d'une unité spécialisée ou d'un département transversal chargé des questions d'économie sociale au sein de la Commission Européenne

L'économie sociale est traitée comme une question transversale par la Commission à travers plusieurs de ses directions générales. Au sein de la DG Entreprises et Industrie, l'Unité 3 de l'artisanat, des petites entreprises, des coopératives et des mutuelles couvre en partie les problèmes de l'économie sociale. La DG Marché Intérieur et Services intègre l'économie sociale dans le contexte de ses travaux sur « l'environnement des affaires » - plus précisément sur « L'Initiative pour l'Entrepreneuriat Social » - et les fonds d'investissement - en particulier sur les fonds d'investissement sociaux. La DG Emploi, Affaires Sociales et Inclusion travaille sur les questions liées à l'économie sociale dans le cadre des initiatives de la stratégie « Europe 2020 » et de la mise en place de la plate-forme européenne contre la pauvreté. Social Economy Europe considère qu'il y a profusion de concepts, que les différents cadres utilisés par plusieurs DG pour promouvoir l'économie sociale se chevauchent et sont une source de confusion.

3. La mise en place d'une feuille de route commune et claire pour des statuts européens pour les fondations, les mutuelles et les associations

L'économie sociale est avant tout une autre façon d'entreprendre qui permet de combiner l'efficacité économique et les avantages sociaux directs proposés aux individus et à la collectivité. Contrairement aux autres entreprises, elle place les personnes avant les profits, n'autorise pas la distribution des bénéfices vers les actionnaires, et favorise la gouvernance démocratique. Les entreprises de l'économie sociale devraient être autorisées à opérer sur le marché intérieur sur un pied d'égalité avec les autres formes d'entreprise. L'économie sociale ne peut s'épanouir et développer son plein potentiel que si un cadre légal, accompagné de conditions politiques, législatives et opérationnelles appropriées est introduit au niveau de l'UE pour toutes les familles de l'économie sociale, les mutualités, les associations et les fondations.

4. un plan d'action européen de développement des entreprises de l'économie sociale

Social Economy Europe propose de travailler en concertation avec les institutions européennes pour définir un plan d'action européen pour le développement du secteur de l'économie sociale, pour promouvoir l'économie sociale et les entreprises qui en font partie. Un tel plan d'action permettra aux acteurs de participer activement à la définition des politiques de l'UE qui ont un impact sur la création d'emploi, l'entrepreneuriat, la cohésion sociale, le développement territorial, l'insertion sociale et le développement économique.

PROMOUVOIR L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL COMME COMPOSANTE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE



SOCIAL ECONOMY EUROPE considère que l'économie sociale et ses acteurs méritent une politique à la fois complète et cohérente à l'échelle européenne, qui tienne compte de sa forte présence dans la société et de la reconnaissance dont elle jouit de la part des institutions européennes. Plus de 200 documents émis par le Parlement européen, la Commission européenne et le Comité Economique et Social Européen, reconnaissent sa contribution au projet européen et la nécessité de la prendre en compte dans toutes les politiques sociales et économiques.

SOCIAL ECONOMY EUROPE estime aussi que les instruments proposés au niveau européen pour renforcer l'entrepreneuriat social, tels que l'innovation sociale, les fonds d'investissement sociaux, la responsabilité sociale de l'entreprise et la mesure de l'impact social, représentent une nouvelle manière d'ancrer l'économie sociale, qui elle, repose sur une longue tradition.

L'économie sociale et solidaire se trouve aujourd'hui à un tournant. L'entrepreneuriat social, en tant que composante de l'économie sociale, a représenté un enjeu majeur parmi les initiatives lancées par la direction générale du Marché intérieur et Entreprise visant à promouvoir une « économie sociale de marché très compétitive ». La Commission européenne a fait le choix de placer l'économie sociale et l'innovation sociale au cœur de ses préoccupations, aussi bien en termes de cohésion territoriale que de recherche de solutions innovantes aux problèmes sociétaux, en particulier dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

De plus, une attention particulière est accordée à la mesure de l'impact des entreprises sociales pour montrer son apport à la reprise économique et à la redéfinition du projet social. Bien que cette initiative représente une avancée importante en termes de reconnaissance du rôle de l'économie sociale, plusieurs risques apparaissent :

- Celui de banaliser les entreprises sociales. Le principe selon lequel toute entreprise peut revendiquer son appartenance à ce secteur peut conduire à son déclin.
- Celui engendré par la mesure du rendement et de l'efficacité des entreprises sociales en se focalisant sur l'analyse quantitative et en s'appuyant à court terme sur une analyse des résultats plutôt que sur son impact sur l'individu, la société et l'environnement.
- Une tendance à la privatisation des services publics et la perspective que le marché et l'initiative privée peuvent résoudre tous les problèmes sociaux.

SOCIAL ECONOMY EUROPE invite donc les institutions européennes à :

5. S'assurer qu'une méthodologie appropriée et utile soit mise en place pour mesurer l'impact social, incluant les enjeux propres aux acteurs de l'économie sociale, aux autorités publiques, aux bénéficiaires et aux acteurs financiers « classiques ».

L'évaluation et la mesure de l'impact social devraient servir à justifier, avant tout et surtout, la pertinence de l'action des entreprises sociales aussi bien en interne qu'en externe, du point de vue des diverses parties prenantes (usagers, autorités publiques, employés, financeurs, ...). Deuxièmement, la mesure de l'impact social implique de réduire les risques de mesure de la performance financière et de se concentrer sur la performance extra-financière, à savoir une analyse qualitative et sociale utilisant des indicateurs tels que l'utilité sociale, le retour social sur investissement, les externalités positives et la gouvernance démocratique. Troisièmement, la mesure et l'évaluation de l'impact social devrait être réalisée non seulement au niveau micro-économique mais également au niveau macro-économique et sociétal.

6. S'assurer que l'innovation sociale est encouragée de manière à constamment améliorer les services et fournir des solutions adaptées aux besoins de la société.

Une plus grande attention devrait être accordée à l'élargissement de l'objet social pour en faire bénéficier la société en général, afin de promouvoir une inclusion sociale la plus large possible. De plus, l'innovation sociale devrait être caractérisée non seulement par le problème qu'elle tente de résoudre et le résultat atteint mais aussi par le processus d'intervention. Il est donc important de s'assurer que les solutions innovantes découlent d'un processus participatif et démocratique. L'économie sociale génère des compétences qui lui permettent de fournir des solutions innovantes et durables à la société.

7. S'appuyer sur les exemples et les bonnes pratiques de la responsabilité sociale des entreprises de l'économie sociale, sachant que les entrepreneurs de l'économie sociale sont responsables de tous les aspects de leur activité entrepreneuriale.

Les entreprises de l'économie sociale prennent en compte les contraintes sociales et économiques tout en respectant l'environnement et les principes de bonne gouvernance et d'inclusion. Elles devraient inspirer les bonnes pratiques de la RSE et être une référence pour la mise en œuvre des politiques relatives à ces sujets à l'échelle européenne.

8. Accroître l'implication des acteurs de l'économie sociale dans la programmation et la mise en œuvre du Fonds Structurel européen 2014-2020.

Compte tenu de leur nature, les organisations de l'économie sociale ancrées dans la réalité locale, ont la capacité de traduire les besoins locaux du développement dans des stratégies qui contribuent à l'inclusion et à la cohésion sociale. Les institutions européennes, dans le cadre du nouveau programme pour les fonds structurels, ont inclus une priorité spécifique destinée à soutenir le « l'entrepreneuriat social » à partir de 2014, cependant ce sera aux Etats membres de décider de la manière dont ils vont mettre en œuvre cette mesure. De ce fait, adopter une approche ascendante (dite bottom-up), impliquant les acteurs clés et plus particulièrement les acteurs de l'économie sociale, est primordial afin d'être à la hauteur des attentes d'une croissance inclusive, durable et intelligente de la stratégie Europe 2020.

L'ÉCONOMIE SOCIALE, POUR UN ACCÈS UNIVERSEL ET DE HAUT NIVEAU AUX SERVICES SOCIAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



Les acteurs de l'économie sociale fournissent des services aux populations locales, incluant des services sociaux d'intérêt général. L'économie sociale est active dans des domaines tels que la sécurité sociale, les services médico-sociaux, l'accès et la réintégration au marché du travail, aux soins et à l'inclusion sociale des populations vulnérables, les services d'assurance, les services de proximité (entretien, nettoyage, réparation et travail de rénovation de logement et des espaces verts, transport public), l'éducation, la formation et la recherche, la culture, le sport et les loisirs, le tourisme solidaire, l'énergie, la consommation, l'environnement résidentiel et le logement coopératif.

Les services sociaux d'intérêt général, souvent développés et fournis par les acteurs de l'économie sociale, sont une caractéristique majeure du modèle social européen et un élément indispensable pour atteindre les objectifs de croissance dans le contexte de la stratégie Europe 2020. Comme l'a souligné le Président de la Commission européenne, J. M. Barroso, dans son discours sur l'Etat de l'Union en 2012 :

« C'est précisément ces pays européens, disposant de systèmes de protection sociale des plus efficaces et de partenaires sociaux des plus développés, qui font partie des systèmes économiques les plus réussis et les plus compétitifs au monde. »

SOCIAL ECONOMY EUROPE prend en considération les étapes réalisées par la Commission européenne sur la dimension sociale telles que l'introduction du paquet « investissement social » afin de fournir une orientation aux Etats membres pour investir dans les « politiques sociales, les services et les bénéfices en espèce qui permettent à la fois d'amorcer et de rendre les choses possibles. » Les rapports de l'OCDE et du FMI indiquent aussi que les principales priorités de croissance sont l'éducation et les dépenses sociales qui contribuent à maintenir une main-d'œuvre compétente et en bonne santé.

D'autre part, nous souhaitons attirer l'attention contre :

- La tendance à considérer les dépenses sociales comme un investissement dont la rentabilité financière serait plus importante que les bénéfices sociaux.
- La tendance à promouvoir le court terme dans les politiques sociales dont la sélectivité prévaudrait sur l'universalité des services sociaux.

SOCIAL ECONOMY EUROPE fait référence à la Charte des Droits fondamentaux (en particulier l'article 34 relatif à la sécurité sociale et l'assistance sociale) et l'article 9 du Traité de Lisbonne qui prévoit que :

« Dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et de ses activités, l'Union devrait prendre en compte les conditions préalables relatives à la promotion d'un niveau élevé du taux de l'emploi,

la garantie d'une protection sociale adaptée, la lutte contre l'exclusion sociale et d'une éducation de haut niveau, de la formation et de la protection de la santé humaine. »

L'intérêt des citoyens européens est de faire respecter les politiques qui favorisent des services sociaux d'intérêt général de haute qualité pour tous et de faire prévaloir l'intérêt général sur la seule logique de rentabilité.

Par conséquent, **SOCIAL ECONOMY EUROPE** appelle les institutions européennes à :

9. S'assurer que, dans la mise en œuvre du paquet « investissement social », les bénéfices sociétaux et l'intérêt public soient prioritaires par rapport à la logique de profit et de sélectivité dans la mise à disposition des services sociaux.

Afin que l'investissement social soit un moteur de la croissance économique, de l'inclusion et de la réduction des inégalités, il devrait s'adresser à tous les citoyens, et pas seulement aux populations vulnérables. Seul un investissement social à long terme et de grande qualité, pour tous, peut faire la différence dans l'atteinte des objectifs du progrès social.

10. Garantir un cadre réglementaire et politique incluant des financements adaptés aux services sociaux d'intérêt général, en particulier en temps de crise.

La Commission Européenne a publié un guide 2013 portant sur les trois paquets de règles européennes qui s'appliquent aux SSIG (aide d'Etat, marché public, et règles du marché intérieur) afin d'aider les autorités publiques à mieux comprendre et à appliquer la réglementation européenne. Ce guide comprend des questions concrètes et leurs réponses, inspirées des questions reçues par le biais du service interactif d'information de la Commission et par des contacts réguliers avec les autorités publiques, les usagers des services, les fournisseurs, les autres représentants de la société civile et autres parties prenantes. Social Economy Europe considère que seul un cadre réglementaire approprié pour les SSIG pourrait éliminer les incertitudes et garantir à travers les questions préjudiciables de la Cour de Justice européenne un bon niveau d'investissement dans les services sociaux.

11. Prendre en compte les caractéristiques spécifiques des acteurs de l'économie sociale dans leur mise à disposition de services sociaux d'intérêt général notamment en ce qui concerne la mise en application des marchés publics et des règles en matière d'aides d'Etat.

SOCIAL ECONOMY EUROPE propose de maximiser les bénéfices sociétaux à la fois dans les marchés publics et dans les règles relatives aux aides d'Etat en sélectionnant toujours le fournisseur qui peut au mieux remplir une mission d'intérêt général.

L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS L'UNION EUROPÉENNE : LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE AU SERVICE DES BESOINS SOCIAUX



Au-delà de son importance quantitative, l'économie sociale a non seulement affirmé au cours de ces dernières décennies sa capacité à contribuer efficacement à la résolution des nouveaux problèmes sociaux, elle a aussi renforcé sa position en tant qu'organisation indispensable pour garantir une croissance économique stable et durable, des services correspondant aux besoins, augmentant la valeur des activités économiques au service des besoins sociaux, apportant des revenus et une répartition de la richesse plus équitable, corrigeant les déséquilibres du marché du travail tout en approfondissant et renforçant la démocratie économique de l'Union Européenne.

© Social Economy Europe, 2013

Responsable de l'édition :
Alain Coheur

Coordination éditoriale et gestion de la production :
Marcel Smeets

contact@socialeconomy.eu.org
www.socialeconomy.eu.org

